



Numéro de l'acte	2015-28-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

### QUESTION N°2015-28

CAMPING MUNICIPAL : Règlement intérieur - Modifications

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

---

Par délibération N°2 du 30 septembre 1991, le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur du Camping « Beauséjour », modifié dans son ensemble par la délibération n° 2013-185 du 25 novembre 2013.

Il apparaît nécessaire d'effectuer quelques modifications, en vue de la réouverture du Camping.

*Les modifications à la délibération du 25 novembre 2013 apparaissent sous cette forme : **gras***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide:

- d'émettre un avis favorable aux modifications et d'approuver le règlement intérieur du camping municipal ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 17 février 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT